

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE (AAPC)

1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME ACHETEUR :

Commune de VILLETTE D'ANTHON
Hôtel de ville - 14 rue des Tilleuls - 38280 VILLETTE D'ANTHON - Tel : 04 72 02 28 44
Courriel : mairie@mairie-villetedanthon.fr - SIRET : 21380557500015

2 - OBJET DU MARCHÉ

Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de maîtrise d'œuvre des travaux de création, d'extension, de renforcement de réseaux et d'équipements d'eaux usées et d'eaux pluviales de la commune et prestations associées, pour une durée d'1 an reconductible 7 fois.

3 - PROCEDURE DE PASSATION

Procédure adaptée passée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique comprenant un appel à candidature, puis sélection de 3 candidats qui seront invités à remettre une offre. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Possibilité de négociation sur tous les éléments des offres y compris les prix.

4 - LIEU D'EXECUTION

Territoire communal de la commune de Villette d'Anthon

5 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ

Accord cadre à bons de commande en application des articles R 2162-1 à 14 du Code de la Commande Publique, d'une durée d'un an reconductible 7 fois.

6 - JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DES CANDIDATS

Voir Règlement de la Consultation (RC) téléchargeable sur le site <https://www.sudest-marchespublics.com>

7 - NOMBRE MAXIMUM DE CANDIDATS QUI SERONT ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE

3 (trois).

8 - CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Voir Règlement de la Consultation (RC) téléchargeable sur le site <https://www.sudest-marchespublics.com>

9 - CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES A PRODUIRE PAR LES CANDIDATS RETENUS

Voir Règlement de la Consultation (RC) téléchargeable sur le site <https://www.sudest-marchespublics.com>

10 - DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES

Le 30/10/2019

11 - ADRESSE A LAQUELLE LES CANDIDATURES DOIVENT ETRE TRANSMISES

A déposer sur la plateforme dématérialisée sur le site <https://www.sudest-marchespublics.com>

12 - RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires les candidats devront adresser une demande via la plate-forme de dématérialisation.

13 - PRECISIONS CONCERNANT LE(S) DELAI(S) D'INTRODUCTION DES RECOURS

Les décisions de l'acheteur public peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de leur notification auprès du Tribunal Administratif de Grenoble sont les suivantes : 2 Place de Verdun - BP 1135 - 38 022 GRENOBLE - Téléphone : 04-76-42-90-00 - Fax : 04-76-42-22-69 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr »

14 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION

Le .10/10/2019.....